



Mars 2020

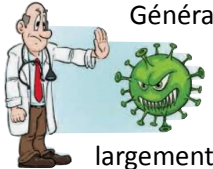
Informier. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

Réunion à Bercy sur le Coronavirus du 3 mars 2020

BERCY NE S'EN LAVE PAS LES MAINS !

Au cours de cette réunion programmée dans l'urgence, les syndicats n'ont pas appris grand-chose de plus que ce que relayait le gouvernement et les autorités sanitaires !

Consciente de l'inquiétude des personnels, la Secrétaire Générale a tenu à saluer le professionnalisme des agents dans cette période.



Que retenir de cette réunion, au-delà des recommandations sanitaires largement répandues depuis plusieurs jours ?

- ✓ Seul le site officiel du gouvernement est à consulter pour avoir les recommandations nécessaires : www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou 0 800 130 000,
- ✓ Aucun agent des ministères économiques et financiers n'a été identifié comme porteur du virus jusqu'à ce jour,
- ✓ 116 agents sont confinés chez eux à la DGFIP et 64 à la DGDDI, pour la plupart liés à des déplacements récents en particulier en Italie,
- ✓ A ce stade, il est exclu d'arrêter sous toute forme que ce soit les services,
- ✓ La Corse, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont toujours en phase 1, car aucun cas déclaré,
- ✓ Le passage en phase 2 de la crise sanitaire, supprime l'obligation de rester 14 jours confinés au retour d'une zone à risque : ainsi les agents actuellement confinés seront appelés à rejoindre leur poste de travail (le DG des finances publiques a toutefois indiqué que ceux en télétravail seront autorisés à le demeurer jusqu'à la fin de la période),



- ✓ Les personnes « fragiles » : femmes enceintes ou souffrant de pathologies particulières seront éloignées des postes d'accueil ou autorisés au télétravail après avis du médecin de prévention,
- ✓ Le droit de retrait n'a pas à s'appliquer au stade actuel (il doit de toute façon être devancé par un droit d'alerte),
- ✓ Le jour de carence s'appliquera pour les agents diagnostiqués porteurs du virus, contrairement à ceux qui sont ou seront confinés qui sont en autorisation d'absence, **ce qui est pour tout dire scandaleux,**
- ✓ Dans les zones identifiées «clusters»¹, les mesures de « distanciation sociale » seront prises (distance pour se

1 - « le regroupement dans le temps et l'espace de cas de maladies, de symptômes ou d'événements de santé au sein d'une population localisée et dénommé »

parler, éviter contact avec les mains), sans pour autant fermer les services,

- ✓ La question des gardes d'enfant en raison de la fermeture des écoles a été évoquée, le télétravail sera privilégié et les situations vues cas par cas,
- ✓ Le médecin de prévention a écarté tout risque de contagion par la manipulation ou le toucher de papier,
- ✓ Les séjours EPAF d'avril sont en suspens même si à ce stade aucune décision définitive n'a été prise,
- ✓ A la demande de l'ensemble des fédérations, un CHSCT Ministériel sera convoqué rapidement,
- ✓ Les CHSCT devraient se tenir dans tous les départements pour que les représentants du personnel aient tous le même niveau d'informations.



La situation est déjà suffisamment anxiogène sans profiter de cette crise sanitaire pour en rajouter dans la confusion. Aussi **FO** ne fera pas d'autre commentaire que d'acter la volonté des responsables ministériels de répondre au mieux aux interrogations que les fédérations syndicales ont pu formuler au cours de cette réunion. L'essentiel est la réactivité face à l'évolution inévitable de cette crise sanitaire et d'avoir une harmonisation la plus complète des décisions pour protéger les agents.

Sauf urgence, un nouveau point sera fait à l'occasion du Comité Technique du mardi 10 mars et du CHSCT Ministériel dont la date n'est pas connue à ce jour.

Les différentes phases²

- Phase 1 : freiner l'introduction du virus sur le territoire
Phase 2 : freiner la propagation du virus sur le territoire
Phase 3 : également baptisé "stade épidémiologique", il consiste à atténuer les effets de la vague épidémiologique et peut durer de 8 à 12 semaines et repose sur trois axes principaux :
1. assurer la prise en charge des patients sans gravité en ambulatoire,
 2. assurer la prise en charge des patients avec des signes de gravité en établissements de santé
 3. protéger les populations fragiles en collectivité.

2 - « Nous évoluons vers le stade 3 de façon progressive, probablement inéluctable », indiquait samedi 7 mars, le directeur général de la Santé Jérôme Salomon, tout en précisant que « le passage d'un stade à l'autre n'a rien à voir avec la dangerosité du virus. »